

## **GROUPE MAÎTRES SAISON 2024/2025**

Ces groupes sont destinés à des nageurs souhaitant participer à des compétitions tout au long de la saison ; aussi, les nageurs n'ayant pas d'objectif de compétition mais souhaitant progresser techniquement ou physiquement, seront orientés vers le groupe Adultes Loisirs.

L'entraîneur pourra en début de saison évaluer le nageur au moyen d'un test pour s'assurer de sa capacité à nager en compétition et de sa connaissance des règles élémentaires de compétition : 100 4N ou 200 4N réglementaires, 400NL sans s'arrêter (sans évaluation chronométrique).

### **1. INSCRIPTIONS**

**MAÎTRES** : jusqu'à 5 entraînements hebdomadaires à choisir au maximum dans la limite de 1 entraînement par jour. Montant de la cotisation annuelle : 395 € (dont 55 € de licence compétition).

**55€** en plus par créneau supplémentaire

La demande d'inscription pourra être directement réalisée en ligne sur Comiti, ou transmise par mail à [contact@snversailles.fr](mailto:contact@snversailles.fr) en précisant les créneaux souhaités ; une demande de règlement sera ensuite adressée à l'adhérent (possibilité de paiement en plusieurs fois par chèque ou par CB en ligne sur Comiti). La réception du paiement validera l'inscription définitive.

Dans la mesure du possible, les nageurs sont tenus de prévenir l'entraîneur ou d'envoyer un mail à [maitres@snversailles.fr](mailto:maitres@snversailles.fr) en cas d'absence aux entraînements. Les entraîneurs tiennent des fiches de présences ; aussi des absences répétées et/ou non prévenues peuvent entraîner l'exclusion du nageur sur le créneau considéré et permettre ainsi aux nageurs sur liste d'attente du créneau de bénéficier d'une place sur le dit créneau.

Le nageur ne pourra pas s'entraîner sur des créneaux où il n'est pas inscrit : s'il souhaite changer de créneau d'entraînement, que ce soit de façon permanente ou à titre exceptionnel, le nageur devra en demander la possibilité et l'autorisation préalablement à [maitres@snversailles.fr](mailto:maitres@snversailles.fr)

Une attestation d'inscription pourra être fournie sur simple demande à [contact@snversailles.fr](mailto:contact@snversailles.fr)

### **2. ENTRAÎNEMENTS**

Les entraîneurs établissent leurs entraînements en fonction d'une planification annuelle, qui permettra à l'ensemble du groupe de préparer les principales échéances de la saison :

- IC Maîtres régionaux et nationaux
- Championnats régionaux hiver/été
- Championnats de France hiver/été N1 et N2
- éventuellement Meetings qualificatifs pour les nageurs ayant besoin de qualifications pour les championnats de France, en fonction des conseils des entraîneurs et de la planification générale

Des stages pourront être proposés pendant les vacances scolaires de Toussaint, Hiver, et Printemps. Une prolongation de la saison au-delà de la mi-juin pourra être proposée aux nageurs participant aux championnats de France été.

Ces stages pourront être payants. Les tarifs seront annoncés en même temps que les dates via la mise en ligne des offres sur Comiti. L'inscription sera obligatoire via Comiti.

### **3. COMPÉTITIONS**

La participation des compétiteurs aux compétitions et leurs performances génèrent des points qui déterminent le classement du club au niveau national : classement des clubs en natation course et en natation Maîtres.

C'est pourquoi la SNV demande à tous ses compétiteurs de **participer obligatoirement aux Interclubs Nationaux Toutes Catégories** (ICTC, généralement mi-novembre), cette compétition étant prépondérante dans le classement national des clubs en Natation Course (la maximisation du nombre de nageurs engagés et donc du nombre d'équipes détermine le nombre de points marqués pour le club qui améliore le classement au club dans le Classement National des Clubs en Natation Course).

Une confirmation de participation aux ICTC sera cependant demandée au nageur au plus tard le 20 octobre, pour l'organisation des équipes.

C'est pourquoi la non-participation aux ICTC est un motif d'exclusion du groupe Maîtres, sauf raison impérieuse.

#### **Planning, communication et organisation des compétitions**

En plus des ICTC, le nageur Maîtres est tenu de participer à au moins 2 compétitions Maîtres au cours de la saison, soit un total de 3 compétitions minimum dans la saison. Parmi les compétitions possibles (liste non exhaustive):

- **Les Interclubs Maîtres régionaux** (et nationaux en fonction du nombre d'équipes classées) Voir ci-dessous
- **Championnat des Yvelines** : une participation élevée donne au club une bonne visibilité au niveau départemental ; seule la meilleure performance étant prise en compte dans le classement départemental du club, le nageur Maître peut nager seulement une course (de préférence sa spécialité au nombre de points)
- **Championnats régionaux Hiver / Été** :
- **Championnats de France Hiver / Été N1 et N2 (sur qualification)**
- **Championnats d'Europe et Championnats du Monde (sur qualification)**
- Meetings nationaux entrant dans le circuit fédéral (à consulter sur le site de la FFN)
- Meetings du circuit maîtres des Yvelines
- Meetings organisés par les clubs

**Interclubs régionaux Maîtres** (fin janvier-début février) : cette compétition aboutit à un classement national des clubs en natation Maîtres. Aussi les équipes seront-elles constituées aux points : la meilleure équipe regroupant les nageurs ayant réalisé les meilleures performances individuelles en termes de points Masters, et ainsi de suite pour les équipes 2, 3, ..., par ordre décroissant de performance. Aussi la participation aux compétitions en cours de saison permettra-t-elle aux nageurs d'améliorer leurs performances et d'accroître ainsi leurs chances de se qualifier dans la meilleure équipe possible.

Ainsi, la SNV engagera le plus d'équipes possible aux IC régionaux de façon à maximiser les chances de qualification des équipes à la finale nationale - toujours en fonction des performances individuelles et des projections de classement national.

S'agissant d'une compétition par équipes, la SNV se doit de constituer une liste de remplaçants en plus des équipes engagées pour parer à toute contrainte empêchant un équipier de nager (blessure, maladie, contrainte professionnelle ou familiale majeure, ...).

Une confirmation de participation des nageurs à cette compétition sera requise au plus tard le 15 décembre.

Un ou deux nageurs maîtres pourront être responsables de la constitution des équipes en collaboration avec les entraîneurs, après accord des membres du bureau.

La constitution des équipes sera communiquée aux nageurs 15 jours avant la compétition.

**Remarque** : concernant les compétitions par équipes et la constitution des relais, la priorité pourra être donnée aux nageurs ayant répondu dans les délais impartis (indépendamment de leurs qualifications chronométriques).

### Engagements et volet financier

La SNV prend en charge les engagements des compétitions suivantes :

- Championnat départemental (Yvelines)
- Championnats régionaux hiver et été
- Championnats de France N1/N2 hiver et été
- Championnats d'Europe
- Championnats du monde
- IC TC
- IC Maîtres régionaux et nationaux

Pour les autres compétitions et meetings, aucun rappel ne sera fait, et les frais d'engagement seront à la charge des nageurs.

Ceux-ci devront envoyer leurs souhaits d'engagements et la copie de leur ordre de virement (en cas d'engagements payants) **au plus tard 10 jours avant le début de la compétition** (soit le mercredi pour une compétition démarrant le samedi de la semaine suivante), par mail à [maitres@snversailles.fr](mailto:maitres@snversailles.fr) et copie à [tresorier.snversailles@gmail.com](mailto:tresorier.snversailles@gmail.com) en cas d'engagements payants.

Les souhaits d'engagements en relais devront être transmis au plus tard 15 jours avant le début de la compétition pour permettre la composition des relais.

Pour toutes les compétitions (prises en charge ou non par la SNV), **tout forfait intervenant moins de 4 jours** avant le début de la compétition sera facturé au nageur, et ce, quelle qu'en soit la raison. En effet, les engagements sont payés par la SNV à l'avance, et les annulations ne sont pas remboursées. **En cas d'amendes infligées par le CD78 ou la LIF pour forfait, la SNV les refacturera aux nageurs concernés (en plus du remboursement des engagements non honorés).**

### Épreuves d'Eau Libre

Les engagements et le paiement des frais d'inscription seront à faire vous-même sur: <https://www.ffneaulibre.fr/> .

Il conviendra (pour des raisons d'assurance entre autres), comme pour toute manifestation à auto-engagement, d'informer le club (via [maitres@snversailles.fr](mailto:maitres@snversailles.fr)) de votre participation.

#### **4. COMPORTEMENT ET PRINCIPES GÉNÉRAUX**

En intégrant ce groupe, le nageur maître - comme tout adhérent de la SNV - s'engage au respect de la **charte des groupes compétition**.

Ainsi, tout manquement à ces engagements pourra conduire à l'exclusion de l'association.

L'organisation des déplacements en compétitions sera à l'initiative de chacun ou d'une personne du groupe qui souhaiterait s'en charger. La SNV ne prendra pas d'initiative à ce sujet.

De même, la SNV ne prend pas en charge l'organisation d'événements festifs propres au groupe Maîtres.

Les éventuels groupes constitués sur les réseaux sociaux de messagerie tels que WhatsApp sont sans lien officiel (fonctionnement/gestion/contenu) avec l'association et ne se substituent pas à la messagerie [maitres@snversailles.fr](mailto:maitres@snversailles.fr).

Vous pourrez être sollicités par la SNV en cours de saison pour aider à l'organisation de manifestations sportives à l'attention des jeunes : merci d'y répondre favorablement dans la mesure de vos possibilités.

Par ailleurs, le club a toujours besoin d'**officiels**, dans les compétitions maîtres en particulier, mais aussi dans les compétitions jeunes (voir ci-dessous).

#### **LES OFFICIELS**

Afin de participer de façon encore plus active au bon fonctionnement de notre club, nous vous proposons pour la saison 2023-2024 de passer du statut de nageur à celui de nageur-officiel.

#### **Sans officiels, pas de compétitions**

Désormais, les nageurs ne pourront pas être officiels pendant les réunions durant lesquelles ils nagent. Il est donc nécessaire que le groupe s'organise afin que le nombre requis d'officiels soit présentés sur chaque réunion soit atteint.

#### **Pas d'officiels, des amendes**

Pour chaque compétition organisée par le CD78 (championnats départementaux) et la LIF (championnats régionaux), chaque club doit présenter un certain nombre d'officiels par réunion en fonction du nombre de nageurs engagés :

- CD78 : 1 officiel pour 4 nageurs, 2 officiels à partir de 8 nageurs
- LIF : 1 officiel à partir de 5 nageurs / 1 officiel par équipe pour les interclubs maîtres

Si ce quota n'est pas respecté lors de chaque compétition, le club doit s'acquitter d'une amende de 50 euros par réunion et par officiel manquant.

## **Comment devenir officiel**

Pour devenir officiel, il suffit de se manifester et nous vous enverrons le programme des sessions de formation pour la saison 2024-2025. Il s'agit le plus souvent d'une ½ journée de formation un samedi matin, suivie d'un examen le samedi suivant lors d'une compétition (cas des chronométreurs). Une fois ce premier palier franchi vous pourrez poursuivre la formation et devenir juge, starter et même juge-arbitre.

Les sessions de formation sont généralement mises en ligne en septembre dans les bulletins hebdomadaires du [CD78](#).

Alors pas d'hésitation, rejoignez l'équipe d'officiels du groupe maîtres pour pouvoir continuer à nager dans de bonnes conditions

Des oublis ou erreurs dans les communications n'étant pas à exclure, nous comptons sur votre indulgence et votre bienveillance : n'hésitez pas à nous les signaler ...

Nous vous souhaitons une excellente saison de natation à la SNVersailles.

**Le bureau de la SNV et l'équipe des entraîneurs**